

Chapeau bas !

Autor(en): **Haller, Lili**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **52 (1914)**

Heft 49

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-210848>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chez les peintres.

Le peintre C... fait les honneurs de son atelier à un brave pépiniériste, son voisin de campagne.

— Comment trouvez-vous cet « Adam et Eve au paradis terrestre » ?

— Très joli, mais...

— Quoi ?

— Vous avez mis dans la main d'Eve une variété de pomme qui n'est connue que depuis une vingtaine d'années, pas plus.

A l'atelier :

Le modèle est un brave garçon qui pose pour la première fois et qui se prête avec une docilité remarquable à toutes les exigences de MM. les rapins.

L'un d'eux prend la parole :

La pose est bonne. Etendez le bras ! Ramenez la jambe !

Le modèle exécute consciencieusement cette double indication.

— Bien ! Maintenant allongez un peu l'oreille !

CHAPEAU BAS !

Il pourrait en cuire, certes, à qui viendrait nous dire que nous ne sommes pas de bons patriotes ! Et pourtant, bien que le patriotisme ne soit pas affaire de forme, mais de fond, il est certaines circonstances où les deux pourraient faire bon ménage. Ainsi en est-il, par exemple, au passage de l'emblème de la patrie. Combien de nous se découvrent en pareille occurrence ? Combien ?... Fort peu. Souvent même, ce sont des étrangers, qui, involontairement, sans doute, nous donnent une petite leçon dont nous profitons rarement.

Voici, à ce propos, ce qu'écrivait à un journal de la Suisse allemande — *le Bund*, si nous ne faisons erreur — une de ses lectrices. Nous abrégeons un peu :

« Chaque peuple a ses chants nationaux et chacun sait que ceux-ci n'ont pas pu être créés du jour au lendemain, mais que c'est dans les grandes heures du danger, où la concorde et la fidélité ont été nécessaires, qu'ils eurent leur source première. Dans le monde entier, il est de coutume d'honorer les chants du pays : où ils retentissent, les assistants se lèvent et les hommes se découvrent.

«... Seuls, les Suisses font exception. (Pas toujours, cependant. *Réd.*) Si, par exemple, sur le lac des Quatre-Cantons, le bateau nous conduit aux lieux qui furent le berceau de nos libertés et que, par hasard, notre simple et si vieux chant « O monts indépendants... » se fasse entendre, nous voyons les Anglais et les Allemands — car nous partageons avec eux la mélodie de ce chant national — se lever et écouter celui-ci jusqu'à la fin, tête nue. Par contre, les Suisses, à qui l'histoire et les traditions sont si intimement liées avec les lieux qu'ils traversent, se comportent comme si cela ne les concernait pas et le chapeau reste fixé, rivé sur la tête.

» D'où cela vient-il ? Est-ce par timidité ? Est-ce par lourdeur ? Est-ce par modestie ? Ou bien encore le manque d'impulsion ou celui de la rapidité d'expression ? Je ne peux et ne veux pas tirer une conclusion.

«... Toutefois, permettez-moi une question : Quelles sont les limites de notre simplicité ? Nous nous découvrons devant les étrangers qui s'en viennent admirer notre pays, devant nos connaissances, nos supérieurs, nos fonctionnaires publics, du moins ceux qui ont une certaine puissance, et nous nous découvrons aussi devant la richesse ; pour notre drapeau, seulement, nous n'avons pas de salut et pour nos chants nationaux, pas d'attention. Et pourtant,

en nous, il existe assez d'esprit guerrier cédé par nos ancêtres ; notre histoire en est pleine et nous en sommes très fiers. Alors pourquoi refuser justement au plus pur symbole de notre patrie l'expression du respect et de l'admiration qu'il nous donne !

«... Ces derniers temps, grâce au danger extérieur, les sentiments qui nous attachaient à notre patrie furent plus forts que ceux de nos intérêts particuliers et mesquins. Alors, plus souvent que de coutume, nos chants nationaux, ces chants qui créent en nous la fidélité et la force dans l'union et la concorde, nos chants retentirent. Et malgré l'écrasante menace de l'avenir incertain, malgré l'inconnu que le lendemain nous apporterait, malgré le sérieux de l'heure et l'attente inquiète de chacun, malgré les mâles paroles des orateurs, dans ce jour du 1^{er} août où notre fête nationale fut célébrée, tous les Suisses n'arrivèrent pas à se découvrir devant notre drapeau fédéral, devant notre Croix blanche. Oui, même dans les plus belles manifestations patriotiques de ce moment-là, telle celle de l'assermentation de nos troupes, il se trouva encore quelques Suisses dont l'élan des sentiments intérieurs ne fut pas suffisant pour leur faire retirer le chapeau de la tête. Que faut-il donc pour que tous les Suisses puissent d'eux-mêmes, sous leur propre impulsion, se découvrir et saluer l'emblème de la patrie.

» Je ne pense naturellement pas que le salut que nous faisons à notre drapeau ou à nos chants nationaux soit une action de grand patriotisme. Aucunement. C'est ou ce serait une manifestation dans laquelle nous pourrions voir qu'à ces moments nous sommes tous égaux et frères, tous remplis des mêmes sentiments et qu'aucune pensée ne s'égare ailleurs. Ces manifestations sont d'une plus grande importance et d'une plus grosse valeur que nous ne sommes enclins à le croire.

«... Notre drapeau et nos chants nationaux sont un héritage de nos aïeux et sont les plus purs symboles et souvenirs de ce que nous avons de meilleur, notre indépendance. Nous nous déprécions, nous et notre chère patrie, si nous ne voulons pas donner à ces symboles le respect et l'honneur qui leur sont dus. »

LILI HALLER.

A côté du dictionnaire.

Berceau. — Un nid à baisers.

Collaborateur. — Deux auteurs qui ont fait la pièce à... lui tout seul.

Diamant. — La dernière chose que l'on achète, la première que l'on vend.

Gamme. — Rince bouche.

Idéal. — La vérité à distance.

Légende. — Un horizon qui recule à mesure qu'on avance.

Perruque. — Poil mobile.

Ruines. — Langues mortes de l'architecture.

Zigzags. — Moyen qui permet plus souvent l'arrivée au but que la ligne droite.

Mess et cantine. — Dans la caserne de Lausanne, en pleine Suisse romande, on ne dit pas la cantine des officiers, on dit le *mess* ; on ne dit pas le *mess* des soldats, on dit la *cantine* des soldats.

Ce mot, d'origine britannique, signifie : « pension ». Pourtant, il figura jadis dans la langue française sous la forme de *mets* et dérivait du mot latin *mensa* : table. On disait au x^e siècle « prendre mets » pour « manger ensemble ».

Chez l'épicier :

— Alors, vous vendez beaucoup de cocose, de végétaline ?

— Oui, ça met du beurre dans mes épinars.

A PROPOS DE LA REMISE**EN EXPLOITATION DES MINES DE PAUDEX**

Les mines de houille de Paudex sont en exploitation depuis fort longtemps. En 1709, un différend surgit à leur propos entre la ville de Payerne, qui possédait et possède encore des vignes à Rochette, au-dessus des galeries des mines, et l'exploiteur de celles-ci, M. de Bochat. Voici les extraits des manuels de Payerne à ce sujet :

En Conseil le 13 juin 1709. — M. de Bochat nous priant par sa lettre du 11 courant qu'on luy permette de tirer du charbon de pierre de nostre vigne de Rochetas, on luy repondra la nécessité ou nous sommes de luy refuser puis que non seulement nous venons de retablir cette vigne avec de très grands frais, mais que c'est aussi une nouvelle plantée qui est par la grâce de Dieu de très belle apparence et que cela ne se pourroit faire sans un très notable préjudice.

28 juin 1709. — Sur la lettre qu'escrit nostre vigneron Cavin que M. de Bochat a fait commencer à tirer du charbon de pierre à la nouvelle plantation de Rochetas, on escrira audit M. de Bochat et en cas qu'il y travaille d'avantage, M. de Trey qui va là bas lundi ou mardi sera chargé de ce qu'il y aura à faire pour s'y opposer aussi bien que pour faire réparer le dommage qui nous sera fait.

17 juillet 1709. — Le sieur Daniel Motet le jeune ayant fait la relation touchant le dommage que MM. de Bochat et ses associés ont fait à nostre vigne de Rochetas en y tirant du charbon de pierre sous prétexte, dit-il, qu'on n'a pas répondu assez tost à la lettre par laquelle il en demandoit la permission.

Il a été dit là dessus qu'effectivement on luy devoit répondre promptement, mais ce deffaut ne l'autorisoit nullement à s'immiscer à nostre ditte vigne, selon sa lettre mesme, par laquelle il nous dit qu'il n'y veut pas travailler sans nostre permission et qu'il ne nous y veut faire aucun dommage, laquelle permission il devoit donc attendre.

Ainsi M. le Conselier Anthoine De Trey sera chargé de luy faire notifier ordre de n'y plus travailler, aussi bien que nos protestes contre luy pour les suites de ce travail.

Il fera aussi taxer nostre ditte vigne, dans l'estat de sa valeur avant le travail après quoy on prendra les autres mesures convenables contre ledit Sgr. de Bochat.

27 juillet 1709. — M. le Conselier Anthoine De Trey produit un engagement qu'il a tiré de M. de Bochat par où il promet de nous dédommager du travail qu'il a fait à nostre vigne de Rochetas.

12 octobre 1709. — Sur la lettre d'avis de M. le Conselier De Trey concernant nostre vigne de Rochetas où M. de Bochat continue à fayre travailler jusqu'à la fayre ébouler à nostre grand préjudice, cela contre l'engagement formel que nous avons de sa main, il a esté cognu qu'on escriroit audit M. De Trey de luy notifier derechef un mandat de deffence et de proteste avec menace d'en porter nos plaintes à LL. EE.

Les manaux ne parlant dès lors plus de ce sujet, il est à présumer que le sieur de Bochat aura cessé son travail.

Entre les gouttes. — Il pleut à verse. Une jeune demoiselle de dix ans se rend à l'école sous la conduite de son père.

A quelques pas de là, un ivrogne se livre à une géométrie invraisemblable.

— Oh ! p'pa, fait la fillette, pourquoi donc marche-t-il comme ça, ce monsieur ?

Et sans attendre la réponse :

— Dis, p'pa, peut-être qu'il cherche une place où il ne pleut pas.